



2^{EME} EDITION DES PRIX FONDATION MUTAC

CAHIER DES CHARGES

La Fondation Mutac, créée, sous égide de la Fondation de l'Avenir, le 19 Septembre 2013, a pour **objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées.**

La Fondation Mutac a souhaité interroger le grand public et les personnes concernées sur le thème **de l'isolement**. Une enquête d'opinion intitulée « **l'isolement en France, état des lieux regards croisés du grand public et des personnes concernées** » a été lancée au premier semestre 2014.

Cette enquête nationale a mis en évidence l'importance que portent les français à la question de l'isolement. Ils ont exprimé un sentiment d'inquiétude, un manque d'information et des attentes en matière de réponses des institutions.

La Fondation Mutac a souhaité s'appuyer sur cette enquête pour **valoriser les initiatives innovantes, concrètes et de qualité d'associations, d'organismes solidaires de l'économie sociale, de sociétés coopératives à l'échelle d'un département.**

A ce titre elle a lancé en 2015 les Prix Fondation Mutac et a récompensé, le 5 juin dernier, trois associations pour leurs initiatives innovantes.

Toutes les trois ont reçu une dotation de 5 000 euros chacune pour récompenser des actions menées localement sur un public isolé, non pas géographiquement, mais socialement.

- Association Des Soins et Des Liens – Fontainebleau (77) : accepter le vieillissement grâce à des soins esthétiques collectifs ;
- Association le Bon Temps – Sommières (30) : proposer au public âgé isolé des rencontres ateliers cuisine où ils transmettent leur savoir-faire, suivi du partage du repas ;
- Association Passerelle Domicile – Paris (75) : aider la personne âgée dans son parcours de soin pour le maintien de l'ouïe et de la vue, vecteur de lien social.

En 2016, la Fondation Mutac souhaite réitérer son engagement auprès des structures luttant contre l'isolement des personnes âgées en reconduisant les Prix Fondation Mutac pour la deuxième année consécutive.

OBJECTIFS

Promouvoir et valoriser les initiatives locales des organismes qui luttent contre l'isolement des personnes âgées par l'intermédiaire d'actions.

THÉMATIQUES

Cette année encore la Fondation Mutac souhaite que les actions innovantes s'articulent autour de l'une des cinq thématiques définies ci-dessous :

- Aider au partage** en favorisant les espaces de regroupement pour les personnes âgées (convivialité, loisir, etc.) ;
- Aider à la communication via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou via la maîtrise de nouvelles technologies** pour favoriser la découverte de nouvelles technologies ou nouveaux services.
- Favoriser la mobilité** en facilitant le déplacement des personnes âgées au sein de son environnement urbain ou rural.
- Lutter contre les exclusions sociales.** Il s'agit de favoriser les situations d'entraide entre les personnes.
- Accompagner les changements de vie/la transition des ruptures de vie.** Ce thème entend valoriser toutes les actions facilitant le passage d'une situation à une autre (départ à la retraite, accompagnement à perte d'autonomie...).

NB : un projet peut répondre à plusieurs thématiques, en revanche ne sera accepté qu'un seul projet par structure.

BÉNÉFICIAIRES DES PRIX FONDATION MUTAC

Cet appel à projets s'adresse à des associations locales, des organismes solidaires de l'économie sociale, des sociétés coopératives, d'une durée de vie d'au moins trois ans et à l'origine d'une initiative reproductible ailleurs.

Les projets soumis doivent avoir été mis en place préalablement à la candidature et présenter un potentiel de succès important auprès des utilisateurs. Incrémentale ou de rupture, l'innovation devra nécessairement s'inscrire dans une perspective applicative.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures :

- le caractère innovant de l'action réalisée ;
- les résultats et impacts de cette action sur l'isolement des personnes âgées ;
- le potentiel de reproductibilité et de généralisation ;
- le projet associatif de la structure ;
- la valorisation de l'action réalisée (communication, publication).

CALENDRIER PROVISOIRE

Étape 1 :	Diffusion du cahier des charges auprès des structures identifiées comme rentrant dans le champ des Prix Fondation Mutac	Mi-janvier 2015
Étape 2 :	Réception des dossiers de candidature	21 février 2016 à minuit
Étape 3 :	Examen des dossiers de candidature par un jury ad hoc	Entre le 29 février et le 25 mars 2015
Étape 4 :	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation Mutac	22 avril 2016
Étape 5 :	Remise des Prix aux lauréats à Montpellier	3 juin 2016

MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Un dossier de candidature est à renvoyer dûment rempli, **par mail exclusivement**, à l'adresse suivante : contact@fondationmutac.org avant le 21 février 2016 à minuit, accompagné des pièces ci-dessous :

- les statuts ;
- la photocopie de la parution au Journal Officiel ;
- les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
- les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
- les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** sur le site internet de la Fondation Mutac : <http://www.fondationmutac.org/>

DATE LIMITE D'ENVOI : 21 février 2016 à minuit

PAR MAIL à contact@fondationmutac.org

Contact : Rémi POILLERAT au 01 40 43 23 73 ou par e-mail : riis@fondationdelavenir.org

Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.